

OMNIUM AFRICAIN (1928-1940)

Omnium africain
(*La Journée industrielle*, 5 août 1928)

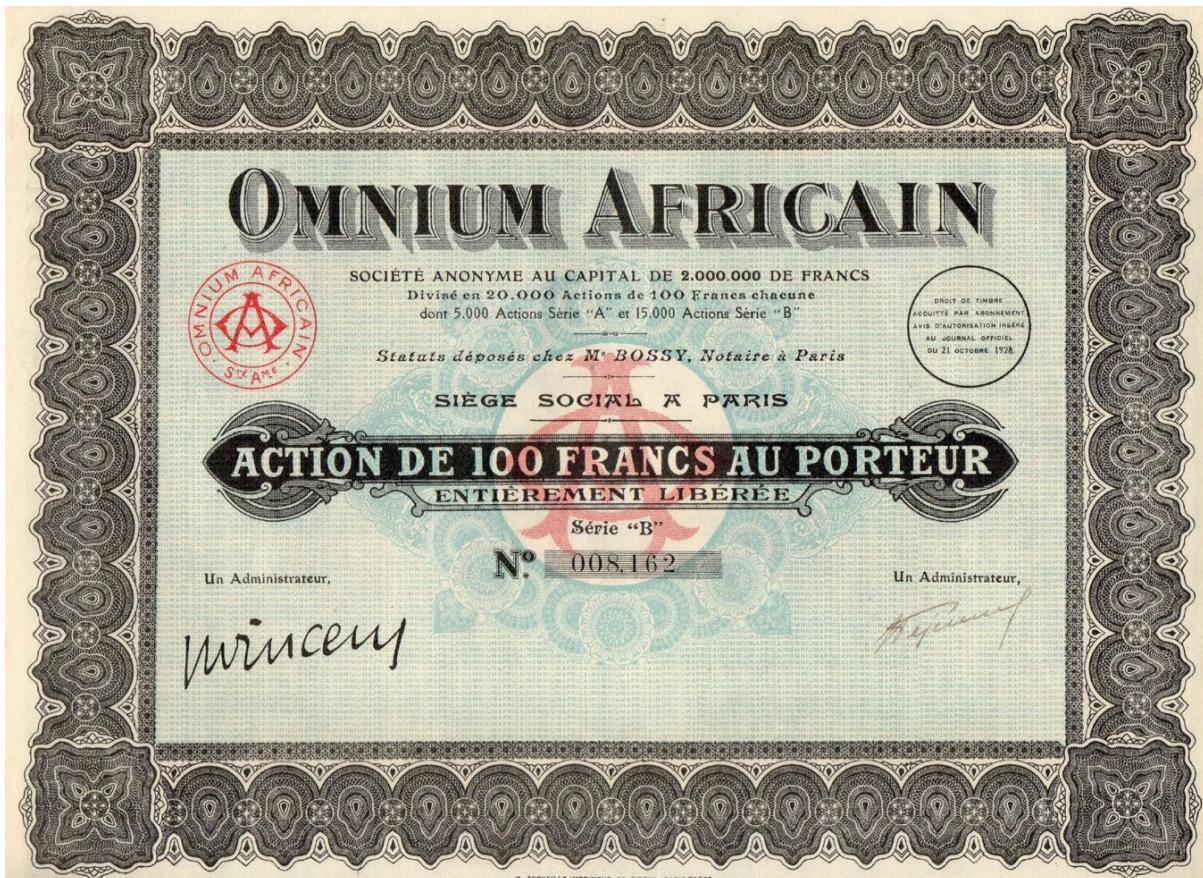
Sous cette dénomination vient d'être constituée une société anonyme dont le siège social a été fixé à Paris, 46, rue de Provence.

Elle a pour objet d'étude, l'acquisition, l'obtention et éventuellement l'exploitation de toutes organisations et installations et la création de toutes sociétés destinées à mettre en valeur les ressources agricoles, industrielles, commerciales, forestières, minières et autres en tous pays et plus spécialement au Congo français.

Le capital est de 3 millions, représenté par 6.000 actions A et 16.000 actions B de 100 fr. chacune, sur lesquelles 1.760 actions A ont été attribuées en rémunération d'apports à M. Anatole Roger-Vincent, négociant, à Paris, 43, rue de Prony, qui reçoit, en outre, 1.870 des 3.000 parts de fondateur créées. Le capital pourra, dès à présent, être porté à 10 millions.

L'apporteur compose, avec MM. Maurice-Charles Dutreil, à Paris, 87, avenue Kléber ; Henri Lejeune¹, à Paris, 86, rue de Seine ; Henri-Nicolas Seevole de Cazotte, à Paris, 19, avenue d'Eylau ; Robert-Henri Sabatier d'Espeyran, à Paris, 70, rue Boissière, et Michel Dassonville, industriel, à Tourcoing, 1, place de la Gare, le premier conseil d'administration.

¹ Henri Lejeune : ancien gouverneur de la Guyane (1918-1923). Futur président du Crédit foncier du Congo. Voir encadré : www.entreprises-coloniales.fr/afrique-equatoriale/Credit_foncier_Congo.pdf



Coll. Jacques Bobée
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Jacques_Bobee.pdf

OMNIUM AFRICAIN
 Société anonyme au capital de 2.000.000 de fr.
 divisé en 20.000 actions de 100 fr. chacune
 dont 5.000 actions série « A » et 15.000 actions série « B »

Statuts déposés chez M^e Bossy, notaire à Paris
 et modifiés par décisions des assemblée générale extraordinaire

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel*
 du 21 octobre 1928

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
 entièrement libérée
 Série « B »

Un administrateur (à gauche) : Anatole Roger-Vincent

Un administrateur (à droite) : Henri Lejeun

P. Forveille imprimeur de titres Paris-Rodez

Déjeuner en l'honneur de Maginot
(Chronique de l'Institut colonial français, 15 décembre 1928)

Cdt Roger-Vincent, adm. délégué de l'Omnium africain.

Déjeuner en l'honneur de Poincaré et Maginot
(*Chronique de l'Institut colonial français*, 15 mars 1929)

Cdt Roger-Vincent, adm. délégué de l'Omnium africain.

(*Archives commerciales de la France*, 3 mai 1929)

PARIS. — Modification. — Soc. dite L'OMNIUM AFRICAIN, 46, Provence. — Transfert du siège, 82, Saint-Lazare. — 14 décembre 1928. — *Affiches Parisiennes*.

AUGMENTATIONS DE CAPITAL
Omnium Africain
(*Le Journal des débats*, 10 juillet 1929)

Augmentation du capital de 2 à 5 millions, par émission en bloc ou par tranches de 30.000 actions de 100 fr. émises au pair, dont 7.500 actions A à vote plural et 2.500 actions dites B.

AEC 1931/139 — Omnium Africain
82, rue Saint-Lazare, Paris 9^e. S.A. fondée le 6 juillet 1928.
Conseil. — MM. Maurice Dutreil, présid. ; A. Roger-Vincent, admin. dél. ; M. Dassonville, H. Lejeune, R. Sabatier d'Espeyran, R. Gardès.

Omnium africain
(*Les Annales coloniales*, 21 février 1931)

L'assemblée du 12 mars aura à statuer sur les mesures à prendre en fonction de la situation de la société

Omnium Africain
(*Les Annales coloniales*, 26 février 1931)

Une assemblée extraordinaire convoquée pour le 12 mars aura à examiner la situation de la société.

FAILLITES
(*Archives commerciales de la France*, 11 mars 1940)

Omnium Africain
Création, organisation d'affaires
26, rue de la Pépinière.
Jugement du 5 mars
Juge commissaire : Raulet.
Syndic : Germain
